



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHÉ

Date du Conseil Municipal : 7 décembre 2016

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H30 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Excusés : PRUNIER Patrick

Secrétaire de séance : BOURDON Thierry

Pouvoirs : PRUNIER Patrick donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

Délégués au SMIRTOM

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle et de la Marche. Ce courrier fait état de la réforme territoriale et des conséquences de la loi NOTRe sur les compétences intercommunales. De fait, cette loi rend la compétence « déchets » obligatoire aux CDC. Cependant, la loi NOTRe permet au SMIRTOM de la région de L'Aigle de continuer à exercer sa mission de service public de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire fusionné des CDC des pays de L'Aigle et de la Marche et de celle de la Ferté Fresnel.

Toutefois, la fusion des deux CDC oblige le SMIRTOM à réélire une gouvernance. Il convient donc de délibérer de nouveau sur les délégués titulaires et suppléants qui représenteront notre commune dans ce syndicat.

M. le Maire indique que M. Prunier a indiqué vouloir continuer à être délégué titulaire.

M. Prévost, délégué titulaire, MM. Bourcet et Vasseur, délégués suppléants, donnent aussi leur accord pour poursuivre ainsi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confirmer les délégués désignés depuis 2014 à savoir M. Prunier et M. Prévost, délégués titulaires et M. Vasseur et M. Bourcet, délégués suppléants.

Compétence éclairage public

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier émanant du Syndicat de l'Energie de l'Orne concernant sa compétence éclairage public obtenue depuis septembre 2016. En effet, les collectivités peuvent transférer cette compétence au Syndicat de l'Energie soit pour la section d'investissement seule soit pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

M. le Maire indique que le Se61 étant un syndicat départemental, il a une force et une capacité d'intervention et de négociation plus importante qu'une commune comme la nôtre.

Un contrat de maintenance lie la commune avec l'entreprise Citéos, pour un résultat satisfaisant, jusqu'en 2018.

Par contre, il serait intéressant de transférer la compétence éclairage public au Se61 pour l'investissement.

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux et de réfection de la Rue Jean Gabin, plusieurs lampadaires seront à changer.

M. Bourcet s'interroge sur la liberté de la collectivité à choisir ses luminaires par exemple.

M. le Maire indique que la commune reste décisionnaire des projets à réaliser et sera associée aux choix de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer la compétence investissement pour l'éclairage public au Syndicat de l'Energie de l'Orne. La gestion du fonctionnement continue à être de compétence communale.

Tarif de location des salles

M. le Maire indique qu'il convient de revoir et de simplifier les tarifs de location des salles de notre commune. En effet, la tarification actuelle est complexe. Les membres du conseil municipal échangent sur les tarifs pouvant être mis en place pour correspondre à chacune de nos salles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer :

- la location de la grande salle et de la petite salle comprend la cuisine,
- la location de la grande salle et de la petite salle comprend les tables et les chaises,
- la vaisselle doit être rendue propre, la vaisselle cassée ou perdue sera facturée,
- le prix de la vaisselle est fixé au couvert complet,
- le ménage doit être effectué : toute heure de ménage effectuée par l'employé communal sera facturée 15euros,
- le lave-vaisselle est en option dans la cuisine,
- les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la grande salle pour l'organisation d'un repas une fois par an,
- les associations de la commune bénéficient de la gratuité de toutes les salles pour l'organisation de réunions,
- toute utilisation du chauffage sera facturée,
 - les tarifs de la salle des fêtes, de la petite salle et du théâtre comme indiqué ci-dessous :

| | commune | hors commune |
|----------------------------|---------|--------------|
| <u>grande salle</u> | | |
| réunion | | 70 |
| journée entière | 100 | 125 |
| week-end | 200 | 250 |
| chauffage par jour | 30 | 30 |
| caution | 500 | 500 |
| | | |
| <u>petite salle</u> | | |
| réunion - vin d'honneur | 30 | 30 |
| journée entière | 50 | 50 |
| week-end | 90 | 90 |
| chauffage par jour | 15 | 15 |
| caution | 300 | 300 |
| | | |
| couvert | 0,5 | 0,5 |
| ménage par heure | 15 | 15 |
| lave-vaisselle | 30 | 30 |
| | | |
| <u>Théâtre</u> | | |
| réunion | 30 | 30 |
| chauffage par jour | 15 | 15 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix de location :

- les tables : 1.50euros pièce
- les chaises : 0.50 euros pièce
- les barrières routières : 3 euros pièce

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la gratuité de la salle des Tilleuls pour les réunions. Cette salle n'est pas destinée à accueillir des repas.

Divers

M. le Maire propose d'organiser une rencontre avec les jeunes de la commune (12-18 ans). L'objectif est de donner la parole aux jeunes de la commune est d'échanger avec eux sur leur perception de la commune et leurs attentes. Il est proposé de fixer la date au vendredi 6 janvier 2017 à 19h à la petite salle.

M. le Maire indique que ce sera le premier vendredi du mois, il y aura donc cinéma. Il souhaiterait que le film projeté soit un film qui soit adapté à leur âge.

Mme Lechat rappelle que dans certaines communes, il existe un conseil municipal jeune où les enfants se réunissent ponctuellement.

M. le Maire rappelle que début janvier il y aura le débat d'orientation budgétaire. Il demande à chacun de réfléchir sur les projets qui pourront être menés en 2017.

Quelques points sont abordés : l'aménagement de la Rue Jean Gabin, le chauffage de l'église, l'isolation du théâtre, la réfection de la toiture de la mairie.

Mme Lechat souhaiterait que soit menée une réflexion sur le mobilier urbain : banc et jardinière devant le cimetière, mise en place de poubelles...

M. le Maire informe le conseil municipal d'une rencontre avec la Communauté de communes et le Conseil départemental au sujet des plots qui ont été installés route de Courtomer. Ces plots vont être partiellement remplacés en 2017 par une bordure et un trottoir. Ils seront maintenus en attendant, afin de préserver la sécurité des piétons.

M. le Maire rappelle que la dizaine commerciale a commencé le 1^{er} décembre et se terminera par le marché de Noël organisé par l'APE de l'école primaire le 11 décembre.

L'arbre de Noël pour les enfants de la commune aura lieu le dimanche 18 décembre. L'animation sera une ballade contée, dans Moulins-la-Marche, animée par le conteur professionnel Benoît Choquart. Le rendez-vous est à 14h15 à la mairie. Pour les plus petits, le rendez-vous est à 16 heures à la salle des fêtes pour un goûter et l'arrivée du Père Noël.

Questions diverses

Mme Vitry a eu écho d'un projet de création d'une nouvelle maison de retraite.

M. le Maire indique qu'en effet un projet est en cours d'étude. Une analyse du projet d'extension du bâtiment actuel met en avant un coût très élevé pour une extension modeste de 6 lis. L'hôpital de L'Aigle ne valide donc pas cet agrandissement. En revanche, un projet plus ambitieux est à l'étude et consisterait à créer une nouvelle maison de retraite d'une capacité plus importante. Pour ce projet, la commune propose le terrain situé en face de la maison Perce-Neige qui est une réserve foncière de la commune. M. le Maire suit ce dossier avec attention et participe aux différentes réunions organisées. Il informera le conseil au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

M. de la Hitte souhaite avoir un retour sur le repas des Aînés. Les échos sont tous positifs.

Mme Hayère souhaite connaître les suites du dossier de la cour AC242.

Pour l'instant, la commune n'a pas de nouvelles de la famille Moizo.

Mme Hayère déplore l'absence des cygnes sur la mare. Cela donnait vie à cet endroit et attirait les passants.

M. le Maire rappelle que les cygnes sont des animaux fragiles. Il indique qu'il serait possible d'y remettre des canards ou des oies bernaches.

M. Bourcet et M. Janvier n'approuve pas cette dernière proposition, les oies bernaches étant des oies très bruyantes elles risquent de gêner le voisinage.

Le choix se porte donc sur l'acquisition d'un couple de canards.

Mme Hauville indique que les travaux de rénovation de la façade du gymnase devraient bientôt commencer. L'extension et l'aménagement n'ont quant à eux pas été abordés en commission sport.

M. Castel s'interroge sur l'organisation de la semaine fédérale du cyclotourisme 2017 et de la décoration à mettre en place dans la commune.

M. Hauville reprend la parole pour déplorer l'absence de balayage dans certaines rues de la commune.

Prochaine séance le 11 janvier 2017.

Levée de séance à 21h50.